



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le

ID : 063-256300187-20231120-2023\_11\_47-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 20 novembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Comité Syndical du  
20/11/2023

**Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 16 novembre 2023, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 20 novembre 2023 à 18h30, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.**

Délibération  
n° 2023-11-47

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Décision Modificative n° 3**

Date de convocation :  
16/11/2023

Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie de Thiers, il est proposé de prendre une décision modificative afin de régulariser l'amortissement d'une subvention sur l'année 2023.

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 31  
Nombre de suffrages  
exprimés : 36

La décision modificative n° 3 est la suivante :

VOTE :  
Pour : 36  
Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de  
séance :  
Alain BOUCHERAS

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( exploitation )	0.00 €	177.06 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( exploitation )</b>	<b>0.00 €</b>	<b>177.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-777 : Quote-part des subvent <sup>o</sup> d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	177.06 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>177.06 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>177.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>177.06 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	177.06 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( investissement )</b>	<b>177.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-13914 : Communes	0.00 €	177.06 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>177.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>177.06 €</b>	<b>177.06 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>177.06 €</b>		<b>177.06 €</b>

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Le comité syndical, les explications entendues et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'adopter la Décision Modificative n° 3

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.**  
Le Président,  
René LEMERLE

